



## AVIS PUBLIC

### APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT RV-1738

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal de la Ville de Boisbriand a adopté le règlement suivant lors d'une séance tenue le 2 mai 2023, à savoir :

#### **RÈGLEMENT RV-1738 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION LOURD, SON ÉQUIPEMENT ET SON AMÉNAGEMENT POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET SON FINANCEMENT PAR EMPRUNT**

Le règlement décrète l'acquisition d'un camion lourd, son équipement et son aménagement pour les besoins du Service de sécurité incendie de la Ville et un emprunt de 500 000 \$ est autorisé à cette fin. Le terme total de l'emprunt et de ses refinancements est établi à 10 ans.

Le règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter lors de la tenue d'un registre ouvert à cette fin du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin 2023 et l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 juin 2023.

#### **CONSULTATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

Toute personne intéressée peut consulter le règlement indiqué dans cet avis, au Greffé de la Ville de Boisbriand, hôtel de ville, 940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120, durant les heures régulières de bureau et sur le site Internet de la Ville au [www.boisbriand.ca](http://www.boisbriand.ca).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que le règlement indiqué dans cet avis entre en vigueur conformément à la loi.

Boisbriand, ce 21 juin 2023.

La greffière,  
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA

2023.37